

COMPTE-RENDU DU BUREAU DE L'AGGLO FOIX-VARILHES

Séance du 10 novembre 2021

Par suite d'une convocation en date du 4 novembre 2021 les membres composant le bureau de L'agglo Foix-Varilhes, dûment habilité par délibération de la délégation d'attributions faite par le conseil communautaire dans sa séance du 22 juillet 2020, se sont réunis salle Guy Destrem, aux Forges de Pyrène à Montgailhard, sous la présidence de Thomas Fromentin.

Présents :

Thomas Fromentin (président), Annie Bouby, Michel Tartié, Patrick Eychenne, Pierre Ville, Francis Authié, Paul Cayrol, Anne Vilaplana, Jean-Paul Alba, Michel Caux, Danielle Carrière, Monique Gonzales, Francis Laguerre (vice-présidents), Yves Marcerou, Christophe Piquemal, Jean-Louis Pujol, Philippe Quainon, Jean-François Spriet (membres du bureau).

Absents :

Florence Rouch, Colette Lagarde-Authié (vice-présidentes), Michel Audinos, Jean-Pierre Mirouze (membres du bureau).

La séance est ouverte à 18h30.

Le président soumet à l'approbation des membres le compte-rendu du bureau du 20 octobre 2021. Adoption du compte-rendu de la séance du 20 octobre 2021 à l'unanimité.

Le président rend compte des décisions prises sur le fondement de sa délégation.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR LE BUREAU

Système d'information / Approbation du plan de financement prévisionnel relatif à l'équipement numérique des bâtiments intercommunaux

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2020/040 du 22 juillet 2020 relative à la délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au président et au bureau, modifiée par la délibération n°2021/079 du 7 juillet 2021 ;

Considérant la nécessité d'équiper les bâtiments intercommunaux en équipements numériques de haute qualité pour répondre aux besoins croissants en matière de vidéoconférence et d'outils de travail performants au sein du siège administratif à Foix, de l'antenne technique à Verniolle et de l'auditorium des Forges de Pyrène à Montgailhard ;

Considérant le coût prévisionnel de l'opération estimé à 100.519,81 € HT ;

L'agglo sollicite l'État selon le plan de financement prévisionnel suivant :

| | | |
|--------------------------|---------------------|-------------|
| TOTAL projet HT | 100.519,81 € | 100% |
| DETR 2021 | 50.259,00 € | 50% |
| TOTAL subventions | 50.259,00 € | 50% |
| Autofinancement | 50.260,81 € | 50% |

Il est proposé :

Article 1 : **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel relatif à l'équipement numérique des bâtiments intercommunaux.

Article 2 : **D'AUTORISER** le président à solliciter l'aide de l'État, à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire à la concrétisation de la présente délibération.

Article 3 : **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget principal de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

La séance prend fin à 18h10, les sujets étant épuisés.
